

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE MARDI

**ABONNEMENTS :**

MONACO — FRANCE — ALGERIE — TUNISIE  
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.  
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.  
Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois.

**DIRECTION et RÉDACTION :**

au Ministère d'État

**ADMINISTRATION :**

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

**INSERTIONS :**

Annonces : 0 fr. 75 la ligne.  
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.  
S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

**SOMMAIRE.****MAISON SOUVERAINE :**

Télégrammes échangés par S. A. S. le Prince Albert et S. Exc. le Ministre de la Marine d'Espagne.

**PARTIE OFFICIELLE :**

Ordonnance Souveraine portant nomination du Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles.

**AVIS ET COMMUNIQUÉS :**

Lycée de Monaco. — Résultats obtenus au Baccalauréat. Vacances de Noël et du Jour de l'An.

**ÉCHOS ET NOUVELLES :**

État des arrêts rendus par la Cour d'Appel.  
État des jugements du Tribunal Correctionnel.

**LA VIE ARTISTIQUE :**

Théâtre de Monte Carlo. — Sylvia ; Le Duel.  
Au Concert Classique.

**MAISON SOUVERAINE**

Voici le texte des télégrammes échangés par S. A. S. le Prince Albert et S. Exc. le Ministre de la Marine d'Espagne, au cours de la campagne scientifique que Son Altesse Sérénissime a faite, du 21 octobre au 13 novembre, à bord de l'Aviso de la Marine Royale Espagnole *Giralda*.

« *Giralda* », le 21 octobre 1920.

Son Excellence le Ministre de la Marine,  
Madrid.

Dès la première heure je tiens à envoyer mes remerciements à Votre Excellence pour le si bon accueil que je reçois sur la « *Giralda* » où je viens travailler avec d'anciens compagnons.

ALBERT, Prince de Monaco.

Madrid, le 22 octobre 1920.

Le Ministre de la Marine  
à Son Altesse Sérénissime le Prince de Monaco,  
Aviso « *Giralda* », Barcelone.

Je reçois le radiogramme de Votre Altesse Sérénissime qui me touche vivement et je lui envoie avec mon salut respectueux, celui de tout le personnel de la Marine Espagnole qui s'honore de compter dans son sein l'illustre et auguste personnalité de Votre Altesse.

**PARTIE OFFICIELLE****ORDONNANCES SOUVERAINES**

N° 2931.

ALBERT I<sup>er</sup>

PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'Ordonnance du 16 janvier 1863, sur l'Ordre de Saint-Charles ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

M. le Colonel Lucien-Eloi Bellando de Castro, Notre Aide de Camp, est nommé

Chancelier de Notre Ordre de Saint-Charles.

Notre Secrétaire d'État, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Château de Marchais, le vingt-sept novembre mil neuf cent vingt.

ALBERT.

Par le Prince :  
Le Secrétaire d'État,  
FR. ROUSSEL.

**AVIS & COMMUNIQUÉS****Lycée de Monaco.**

Résultats obtenus au Baccalauréat à la session d'Octobre :

**LYCÉE DE GARÇONS.**2<sup>e</sup> Partie. — *Mathématiques.*

Admissible : Blanchy Georges.

Reçus : Merveilleux du Vignaux Jean,  
Raffaëlli Jean.*Philosophie.*

Reçu : Champéroux Maurice.

1<sup>re</sup> Partie. — *Latin-Langues vivantes.*

Admissible : Merveilleux du Vignaux Jacques.

Reçu : Gastaud Baptistin.

*Sciences-Langues vivantes.*

Admissible : Balestra Jules.

Reçus : Allias Maurice, mention assez bien,  
Audisio François.**ÉTABLISSEMENT SECONDAIRE DE JEUNES FILLES.**1<sup>re</sup> Partie. — *Latin-Langues vivantes.*Reçue : M<sup>lle</sup> Bridou Yvonne.*Sciences-Langues vivantes.*Reçue : M<sup>lle</sup> Guidoni Marie-Jeanne.**Lycée de Garçons  
et Cours Secondaire de Jeunes Filles.**

A l'occasion des fêtes de Noël et du Nouvel An, les classes seront suspendues du 25 décembre inclus au 2 janvier inclus. Les élèves sortiront le vendredi 24 décembre, après les classes du soir, et rentreront le lundi 3 janvier, à l'heure réglementaire.

**ÉCHOS & NOUVELLES**

Dans son audience du 29 novembre 1920, la Cour d'Appel a rendu l'arrêt suivant :

G. A., journalier, né le 10 mai 1902, à Sesto-Fiorentino (Italie), demeurant à Monaco. — Appel, par G., d'un jugement contradictoirement rendu le

9 novembre 1920, par le Tribunal Correctionnel qui l'a condamné à deux mois de prison et 16 francs d'amende, pour délits de vol, coups et blessures et menaces de mort. — Arrêt confirmatif.

Dans son audience du 30 novembre 1920, le Tribunal Correctionnel a prononcé les jugements ci-après :

L. J.-M.-R., mécanicien, né le 6 janvier 1896, à Taggia (Italie), demeurant à Monaco. — Infraction à arrêté d'expulsion : six jours de prison et 16 francs d'amende.

D. R.-R.-C.-A.-E., associé d'agent de change, né le 9 mai 1892, à Tours (Indre-et-Loire), demeurant à Roquebrune-Cap-Martin. — Infraction à la législation sur les automobiles : 100 francs d'amende ; 300 francs d'amende (par défaut).

R. J., cordonnier, né le 27 mai 1865, à Vintimille, (Italie), demeurant à Monaco. — Exercice illicite de la profession de logeur : 16 francs d'amende ; ordonné la fermeture de l'établissement.

C. A., épouse B., sans profession, née en 1865, à Dronero (Italie), demeurant à Monaco. — Exercice illicite de la profession de logeur : 16 francs d'amende (avec sursis).

M. G.-A., manœuvre, né le 25 avril 1905, à Orméa (Italie) demeurant à Cabbé-Roquebrune, quartier Saint-Roman. — Blessures par imprudence : 200 francs d'amende (avec sursis). Le père déclaré civilement responsable.

V. G.-M., épouse V., modiste, née le 12 novembre 1892, à Rochefort (Charente Inférieure), demeurant à Monte-Carlo. — Coups et blessures volontaires : un mois de prison (par défaut). Le mari déclaré civilement responsable (par défaut).

**LA VIE ARTISTIQUE****THÉÂTRE DE MONTE CARLO**

Sylvia.

De cette partition de Léo Delibes, d'une grâce toute française en son extrême finesse de touche, en son adorable charme voluptueux et spirituel, est-il besoin de dire :

Que l'inspiration

... comme ces eaux si pures et si belles  
Qui coulent sans effort des sources naturelles,

jamais en sommeil, toujours originale, et qu'enrichit la plus jolie science exempte de pédanterie, se manifeste sans cesse sous les formes les plus délicates et les plus variées ?...

Que dans l'orchestre, regorgeant de trouvailles heureuses, où les instruments babillent avec tant de

légèreté et échangent de si aimables dialogues, il n'y a pas un coin, si petit fut-il, qui n'ait son cachet de distinction ?...

Que la musique colorée à souhait, grâce aux multiples combinaisons harmoniques, au choix exquis des timbres, à la féerie des sonorités, à l'adroite intervention des modulations, à la fécondité des rythmes ; que la musique, pleine de sentiments et de poésie, quand les nécessités de l'action l'exigent, est tout bonnement délicieuse ?

Mais tout cela est si connu qu'il n'y a plus à célébrer la gloire d'un ballet, justement exalté et non moins justement chéri pas plus qu'il n'est utile de chanter les louanges du musicien parfait à qui l'on peut appliquer les deux vers du chansonnier populaire :

La nature a filé sa grâce  
Du plus pur fil de ses fuseaux !

Dansé par M<sup>lle</sup> Mazzucchelli, 1<sup>re</sup> danseuse-étoile de la Scala de Milan, et par M<sup>lles</sup> Meylach, Giussani, Aurora, Ferrero et MM. Lizet (excellent), Baglioni et Lavie, le ballet de *Sylvia* ravit le public.

M. Louis Ganne conduisait l'orchestre ; c'est tout dire.

#### Le Duel.

M. Henri Lavedan, écrivain renommé et académicien illustre, est l'auteur de nombreuses pièces d'une belle valeur dramatique, souvent d'une incontestable portée morale.

Son observation est précise et la réalisation qu'il en donne à la scène est infiniment brillante.

Sous l'amertume de ses sarcasmes l'ironie perce, et devant la petitesse des choses et la niaiserie des gens il ne réussit pas toujours à pouvoir tenir son sérieux et à refréner les éclats de son rire.

C'est, tout bien examiné, un philosophe amusé et amusant. Aussi, son meilleur ouvrage, le plus curieux et assurément le plus personnel est-il un ouvrage comique : *Le Nouveau Jeu*. Certes, M. Lavedan a produit des œuvres d'une rare distinction, de vaste signification et d'accent fort divers. Dans aucune, il n'a fourni aussi pleine mesure d'originalité que dans *le Nouveau Jeu*.

*Le Duel*, à son apparition, bénéficia d'un immense succès.

Cependant ces deux frères : l'un homme de science et athée, l'autre prêtre, imbu de la supériorité qu'il tient du caractère sacré dont il est revêtu et de la sainteté de son ministère, ces deux frères engagés dans un duel de paroles beaucoup plus que dans un conflit de sentiment et d'opinion, ne parviennent pas à passionner les esprits autant qu'on pourrait croire. C'est qu'ils ne poussent pas le raisonnement jusqu'à l'extrême de la logique comme, par exemple, les deux adversaires du *Repas du lion* de M. de Curel auxquels le maître robuste laisse impartialement, complètement, développer leurs idées, abandonnant ensuite au public le soin de conclure et de proclamer lequel des deux l'emporte sur l'autre et à quelle thèse il convient de décerner la palme.

M. Lavedan, lui, ne fait pas tout dire à ses personnages. Leur pensée a de singulières réticences. En sorte qu'il y a une sorte de flottement dans l'impression ressentie en dépit des artifices employés pour donner de la vraisemblance aux éloquents périodes des discours échangés.

En réalité, nonobstant les apparences et les beaux grandsiloquents du verbe émaillant le rôle du prêtre, c'est l'homme de science qui finit par l'emporter, car il est dans la vérité puisqu'il est dans l'amour. Ses intentions étant honnêtes et saines

bravent les anathèmes de la phraséologie, échappent aux subtilités des sophismes, se rient la redondance des truismes.

Et ce qui prouve jusqu'à l'évidence qu'en la circonstance l'homme de science est dans la vérité, c'est que M. Lavedan fait intervenir le *Deus ex machina* des anciens, sous les espèces d'un évêque d'expérience clairvoyante et de judicieux bon sens, pour remettre chaque chose à sa véritable place, assigner aux gens la fonction qu'ils doivent remplir ici-bas et assurer une fois de plus le triomphe de l'éternel amour.

Non seulement M. Albert-Lambert, en abbé, a une attitude rigoureusement dramatique, une allure nettement décidée, des gestes d'une somptueuse énergie, mais il empreint son langage d'une noble emphase que soulignent encore certaines exagérations de sonorités vocales d'un sûr effet tragique.

C'est une façon assez nouvelle de rendre le personnage d'un simple vicaire d'une des plus minuscules paroisses de Paris, façon qui, sans doute, a son prix. Et puis, M. Lambert, probablement pour ne pas démentir le poète qui assure que « du côté de la barbe est la toute puissance », joue le rôle de l'abbé Daniel le visage mangé de poils peignés et parfumés. Nous abandonnons à de plus compétents la mission de nous faire savoir si le distingué sociétaire de la Comédie-Française fut grandement inspiré en rompant avec la tradition ayant eu jusqu'à ce jour force de loi qui veut que les prêtres aient la figure rasée.

MM. Candé, Franck-Morel et M<sup>lle</sup> Marie Marcilly donnaient la réplique à M. Albert-Lambert.

*Le Duel* déclancha à maintes et maintes reprises les plus chaleureux applaudissements. — A. C.

#### AU CONCERT CLASSIQUE

Après le Prélude de *Messidor* de M. Bruneau, vint la *Symphonie en Si bémol majeur* (n° 4) de Beethoven.

Il n'est guère possible de rêver exécution plus intelligente, plus respectueuse, plus souple, plus fouillée de cette symphonie encore si impressionnée par le tendre génie de lumière et d'amour de Mozart, dont l'*adagio* en particulier est une pure merveille.

Le *Concerto en Si mineur* pour violon et orchestre de M. Saint-Saëns fournit à M. Henry Wagemans une superbe occasion de mettre en valeur son extrême virtuosité.

*Ramuntcho* (suite d'orchestre) de M. Pierné et l'emportée *Valse-Caprice* de Rubinstein soulevèrent l'unanimité des bravos.

Et M. Léon Jehin, qui dirigea le Concert avec sa coutumière supériorité, fut longuement acclamé.

A. C.

Étude de M<sup>e</sup> ALEXANDRE EYMIN,  
Docteur en droit, notaire,  
2, rue du Tribunal, Monaco.

#### PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat reçu par M<sup>e</sup> Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le huit novembre mil neuf cent vingt, dont expédition transcrite au Bureau des hypothèques de Monaco le vingt-quatre novembre même mois, volume 151, numéro 4, a été déposée, ce jourd'hui même, au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté ;

M. Axel SAHLIN et M<sup>me</sup> Juanita-Katleen BERGIN, son épouse, rentiers, demeurant ensemble à Londres, 6, Grange Road Sæpper Norwood, ont acquis :

De M. Alexandre-Athanase COUROS, fils d'Athanase, propriétaire, demeurant à Marseille, 73, rue Daumier,

Une villa située à Monaco, quartier de Monte-Carlo, avenue des Fleurs, dénommée : *Villa Riviera-Palace*, élevée sur sous-sol, d'un rez-de-chaussée et de deux étages, ensemble le terrain sur lequel elle repose, d'une superficie de six cent deux mètres carrés quatre décimètres carrés, porté au plan cadastral sous le n° 293 p. de la section D, confinant : au nord, à l'avenue des Fleurs ; à l'est, aux consorts Notari-Ajani ; au midi, à la Société de l'Hôtel Métropole, et à l'ouest, à la villa de M. Thoma.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix principal de cinq cent quarante mille francs, ci **540.000 fr.**

Pour l'exécution de ce contrat, domicile a été élu, par les parties, à Monaco, en l'étude de M<sup>e</sup> Eymin, notaire soussigné.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur l'immeuble vendu, des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits. •

Monaco, le 14 décembre 1920.

Pour extrait :

Signé : ALEX. EYMIN.

#### PARQUET GÉNÉRAL DE MONACO

(Exécution de l'article 381 du Code  
de Procédure pénale.)

Par exploit de Vialon, huissier, en date du 2 décembre 1920, le nommé BATTUELLO (Marius-Antoine), né à La Seyne (Var), le 22 juillet 1904, employé d'hôtel, ayant demeuré à Monaco, *actuellement sans domicile ni résidence connus*, a été cité à comparaître en personne le mardi 15 février 1921, à 9 heures du matin, devant le Tribunal correctionnel de Monaco, pour y être jugé sous la prévention de vol ; — délit prévu et réprimé par les articles 377 et 399 du Code pénal.

Pour extrait :

P. le Procureur Général,  
H. GARD.

#### GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO

##### Extrait

D'un jugement de défaut, rendu par le Tribunal Civil de Première Instance de la Principauté de Monaco, le 15 juillet 1920,

Entre **Lefebvre Agathe-Marie**, commerçante, demeurant à Monte-Carlo,

Et **Lemoine Louis-Eugène**, son mari, commerçant, demeurant à Monte-Carlo,

Il a été extrait littéralement ce qui suit :

« Prononce la séparation de corps d'entre Agathe-Marie « Lefebvre et Louis-Eugène Lemoine, aux torts et griefs « de ce dernier, avec toutes ses conséquences légales. »

Pour extrait certifié conforme, dressé en exécution des articles 39 et 22 de l'Ordonnance Souveraine du 3 juillet 1907, modifiée par celle du 11 juin 1909.

Monaco, le 9 décembre 1920.

Le Greffier en Chef : RAYBAUDI.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. — 1920.

Étude de M<sup>e</sup> ALEXANDRE EYMIN,  
Docteur en droit, notaire,  
2, rue du Tribunal, Monaco.

**CESSION DE FONDS DE COMMERCE**  
(Première Insertion.)

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le trente novembre mil neuf cent vingt, M. Léon-Elie-Joseph POUZIN, représentant de commerce, célibataire majeur, demeurant à Nice, 3, boulevard Joseph-Garnier, a acquis de M. Etienne GOUTIER, cafetier et hôtelier, demeurant à Monaco, avenue de la Gare, Café du Siècle, le fonds de commerce de Café-Restaurant et Hôtel exploité à Monaco, quartier de la Condamine, avenue de la Gare, n<sup>o</sup> 10, dénommé *Café du Siècle*, dans un immeuble appartenant à M<sup>me</sup> Ciaudo, née Castelli; le dit fonds comprenant la clientèle ou achalandage, le nom commercial ou enseigne, les meubles meublants, objets mobiliers, ustensiles et le matériel généralement quelconque servant à son exploitation.

Les créanciers de M. Goutier, s'il en existe, sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement qui serait effectué en dehors d'eux, à faire opposition sur le prix de la dite cession, au domicile à cet effet élu, à Monaco, en l'étude de M<sup>e</sup> Eymin, notaire soussigné, avant l'expiration d'un délai de dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente.

Monaco, le 14 décembre 1920.

Signé : ALEX. EYMIN.

Étude de M<sup>e</sup> LUCIEN LE BOUCHER,  
Docteur en droit, notaire,  
41, rue Grimaldi, Monaco.

**CESSION DE FONDS DE COMMERCE**  
(Première Insertion.)

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Lucien Le Boucher, docteur en droit, notaire à Monaco, les 9 et 10 décembre 1920, M. Giovanni BELLA, hôtelier, a acquis de M. Antonio BADIOLI, hôtelier, demeurant à Monte-Carlo, rue du Portier, n<sup>o</sup> 21, le fonds de commerce de pension bourgeoise et chambres meublées exploité à Monaco, rue du Portier, n<sup>o</sup> 21, et connu sous le nom de *Hôtel Pension de Berne et Tour Eiffel*.

Avis est donné aux créanciers de M. Badioli, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur le prix de la vente, dans le délai de dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente, au domicile à cet effet élu à Monaco, en l'étude de M<sup>e</sup> Le Boucher, notaire, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement effectué en dehors d'eux.

L. LE BOUCHER.

**CESSION DE FONDS DE COMMERCE**  
(Première Insertion.)

Suivant deux actes sous seings privés en date du douze octobre mil neuf cent vingt et du huit décembre mil neuf cent vingt, enregistrés, M<sup>me</sup> Marthe BARON, demeurant à Monaco, rue de Mollo, n<sup>o</sup> 25, a vendu à M. Paul-Georges BESSON, papetier-libraire, demeurant à Monaco, rue Bosio,

Le matériel et les objets mobiliers, dépendant du fonds de commerce de chaussures que M<sup>me</sup> Baron exploitait à Monte Carlo, villa Beau-Site, sous le nom de « *High Life* », et le droit à la sous-location des locaux où était exploité le dit fonds.

Avis est donné aux créanciers de M<sup>me</sup> Baron, s'il en

existe, d'avoir à former opposition sur le prix de la vente, dans le délai de dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente, au fonds vendu, où il est fait élection de domicile, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement effectué en dehors d'eux.

**1<sup>er</sup> AVIS**

M. Victor GAVI ayant vendu à M<sup>me</sup> Hélène BOURDRANT une voiture automobile de place n<sup>o</sup> 63, faire opposition, s'il y a lieu, chez l'acquéreur, rue et villa des Orchidées, à Monte-Carlo.

**2<sup>e</sup> AVIS**

M<sup>lle</sup> RONZONI Louise ayant acheté le fonds de comestibles-épicerie de M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> PASTORELLO Catherine, rue des Orchidées, villa Appolonie, Monte-Carlo, invite les créanciers, s'il y en a, à présenter leurs titres dans le délai légal, sous peine de forclusion.

Étude de M<sup>e</sup> Gabriel VIALON,  
Huissier près la Cour d'Appel de Monaco,  
7, place d'Armes.

**CESSION DE FONDS DE COMMERCE**  
(Deuxième Insertion.)

M<sup>me</sup> Madeleine MACCARY, épouse de M. Félix SAPEY, ayant acquis de M. Henri AUDIFFREN, le fonds de commerce de comestibles, épicerie, fruits, primeurs, vins et liqueurs à emporter, exploité à Monte-Carlo, avenue Saint-Laurent, n<sup>o</sup> 1, les créanciers sont invités à faire opposition entre les mains de l'acquéreur, au domicile par elle élu, à Monaco, en l'étude de M<sup>e</sup> Vialon, huissier, dans les délais de la loi, sous peine de déchéance.

**CESSION DE FONDS DE COMMERCE**

(Deuxième Insertion.)

Suivant deux actes sous seings privés en date des trente août et vingt novembre mil neuf cent vingt, M. Jean PUIG, marchand de fruits et primeurs, demeurant à Monte Carlo, 10, avenue Saint-Charles, a vendu à M. Antoine ESTARAS, négociant, demeurant à Monte Carlo, 10, avenue Saint-Charles, le fonds de commerce de fruits, légumes et primeurs avec vente de vins fins et liqueurs en bouteilles cachetées, exploité à Monte Carlo, avenue Saint-Charles, n<sup>o</sup> 10, comprenant : l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, le droit au bail, ainsi que les objets mobiliers servant à son exploitation.

Avis est donné aux créanciers de M. Puig, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur le prix de la vente dans le délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion, au fonds vendu, où il est fait élection de domicile, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement effectué en dehors d'eux.

**CESSION DE FONDS DE COMMERCE**

(Deuxième Insertion.)

Suivant acte sous seing privé en date à Monaco du 1<sup>er</sup> décembre 1920, enregistré, M. Joseph DEL CORSO, propriétaire et commerçant à Monaco, a vendu à la personne désignée dans l'acte le fonds de commerce de vins en gros et en détail à emporter, vins fins et spiritueux en bouteilles cachetées à emporter qu'il exploitait à Monaco, boulevard de l'Observatoire, 39.

Les créanciers, s'il en existe, sont invités à faire opposition dans les délais légaux, entre les mains de l'acquéreur, sous peine de forclusion.

**BULLETIN DES OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR**

**Titres frappés d'opposition.**

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 4 février 1920. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 38072.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 26 avril 1920. Une Obligation de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 90455, et neuf Cinquièmes d'Actions de la même Société, portant les numéros 9713, 9792, 11347, 16017, 29116, 31741, 32441, 86873, 86874.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 27 avril 1920. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 53526 et 53527.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 16 juillet 1920. Huit Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 90358 à 90365 inclus, et Cinquante Actions de la même Société, portant les numéros 31571 à 31620 inclus.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 27 septembre 1920. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 49904 et 55560.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 29 octobre 1920. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 46018 et 52961.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 3 novembre 1920. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 17747 et 47897.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 11 décembre 1920. Cinq Actions de la Société Anonyme de l'Hôtel de Paris et de ses Annexes, portant les numéros 10732, 10733, 11029, 11030 et 11031.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 11 décembre 1920. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 14232 et 14233.

**Mainlevées d'opposition.**

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 20 décembre 1919. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 2846.

**Mainlevées d'opposition (Suite).**

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 8 janvier 1920. Un Cinquième d'Action de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n<sup>o</sup> 52712.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 27 février 1920. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 16496 et 20558, et dix-huit Obligations de la même Société, portant les numéros 64472 à 64483 inclus, 411, 57544, 57545, 57546, 70355 et 70356.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 15 mars 1920. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 10611 et 44934.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 6 avril 1920. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n<sup>o</sup> 13694.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 26 avril 1920. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 52022.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 8 mai 1920. Trois Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 39557, 48061 et 52515.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 26 août 1920. Trois Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 13694, 55426, 55427 et quatre Obligations de la même Société, portant les numéros 66050, 88600, 97448 et 97449.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 6 novembre 1920. Neuf Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 36641, 36642, 36643, 37614, 37294 à 37298 inclus.

**Titres frappés de déchéance.**

Néant.

Étude de M<sup>e</sup> LUCIEN LE BOUCHER,  
Docteur en droit, notaire,  
41, rue Grimaldi, Monaco.

### FORMATION DE SOCIÉTÉ

(Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants  
du Code de Commerce.)

Aux termes d'un acte reçu par M<sup>e</sup> Lucien Le Boucher, docteur en droit, notaire à Monaco, le trente novembre mil neuf cent vingt, M. André PORTA et M. Constant PORTA, tous deux commerçants et demeurant à Monaco, rue Sainte-Suzanne, n° 5,

Ont formé entre eux une société en nom collectif, ayant pour objet l'exploitation d'un fonds de commerce de vins, huiles, savon, café, liqueurs et autres articles ayant trait à l'alimentation.

Ladite Société ayant une durée de neuf années qui ont commencé à courir le premier octobre mil neuf cent vingt, dont le siège social est à Monaco, 5, rue Sainte-Suzanne, et la raison sociale : *Porta frères*.

M. André PORTA apporte à la Société le fonds de commerce exploité à Monaco, 5, rue Sainte-Suzanne, dont il est propriétaire, ainsi que les marchandises se trouvant en magasin.

M. Constant PORTA apporte une somme d'argent, désignée au dit acte de société, équivalente à l'apport de M. André Porta.

Un extrait dudit acte de Société est déposé ce jour au Greffe du Tribunal de Première Instance de Monaco, le 11 décembre 1920, pour être transcrit et publié conformément à la loi.

Pour extrait :  
Signé : L. LE BOUCHER.

### Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

#### SPORTS D'HIVER

#### à Chamonix et au Mont-Revard (Aix-les-Bains)

#### BILLETS SPÉCIAUX D'ALLER ET RETOUR

La Compagnie P. L. M. délivre depuis le 10 décembre, à la gare de Paris et dans ses principales gares, des billets spéciaux d'aller et retour pour Aix-les-Bains et Chamonix, valables 15 jours et pouvant être prolongés par deux fois de 8 jours, avec faculté d'arrêt à Aix-les-Bains pour les voyageurs allant à Chamonix.

Du 20 décembre au 28 février, la Compagnie mettra en marche un train express (1<sup>re</sup> et 2<sup>me</sup>) entre Aix-les-Bains et Saint-Gervais-Le-Fayet, qui permettra d'arriver à Chamonix à 12 h. 44 et d'en repartir à 17 h. 15.

Le Chemin de fer du Revard et l'Hôtel du Revard seront ouverts du 15 décembre au 15 mars.

Service automobile de la gare P. L. M. à la gare du Revard.

Pour tous renseignements s'adresser : à l'Agence P. L. M., 88, rue Saint-Lazare, à Paris ; aux Bureaux de renseignements des gares P. L. M. ; aux Syndicats d'Initiative de Chamonix et d'Aix-les-Bains ; à la Compagnie du Revard à Aix-les-Bains.

### Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

Pour la onzième année, l'AGENDA P. L. M. vient de paraître. Le premier volume de la nouvelle décennie diffère complètement des précédents recueils. Après une suite de « Pages choisies » dues à la collaboration d'écrivains aimés du public, il inaugure un « Carnet des mois » dont les 12 chapitres présentent le renseignement positif comme un divertissement littéraire. Le tout est

accompagné de remarquables hors-texte en couleurs, de croquis pris sur nature et signés d'artistes réputés, de reproductions photographiques en simili-gravure, de cartes, de « topos » d'excursions, d'un « Calendrier du Touriste » des plus ingénieux, etc. Ce recueil de luxe, malgré son tirage en deux tons, la qualité de ses illustrations et leur nombre (il y en a plus de 350), sa reliure de style, n'est vendu que 7 francs. On le trouve dans les bureaux succursales de la Compagnie, dans toutes les gares et bibliothèques du Réseau P. L. M. et chez les principaux libraires et papetiers de la région. Envoi franco à domicile, contre mandat de 9 francs, sur demande adressée au Service de la Publicité de la Compagnie P. L. M., 20, boulevard Diderot à Paris.

### APPAREILS et PLOMBERIE SANITAIRES

H. CHOINIÈRE & G. VAUTIER

18, Boulevard des Moulins  
MONTE CARLO

TÉLÉPHONE : 0-08

FUMISTERIE — CHAUFFAGE CENTRAL  
Distribution d'Eau chaude.

### ÉLECTRICITÉ

Téléphone 2.12

APPLICATIONS GÉNÉRALES

### G. BARBEY

Maison Principale SPRING PALACE 33, boul. du Nord  
Magasin d'Exposition VILLA SAN-CARLO 22, boul. des Moulins  
MONTE CARLO

DIDOT-BOTTIN .....  
BOTTIN MONDAIN .....  
BOTTIN de la Savonnerie .....  
et de la Parfumerie ... } 1921

F. Hauët, seul représentant  
58, avenue de la Victoire, NICE (A.-M.)

### SOCIÉTÉ MARSEILLAISE DE CRÉDIT INDUSTRIEL et COMMERCIAL et de DÉPÔTS

Société Anonyme fondée en 1865.  
Capital : 75 millions. - Réserves : 25.100.000.

Siège social à MARSEILLE, 73-75-77, rue Paradis.  
Succursale à PARIS, 4, rue Auber.

Président : M. Edouard Cazalet.

#### Groupe des Agences du Sud-Est :

NICE, ANTIBES, CANNES, DIGNE, FRÉJUS, GRASSE  
MONTE CARLO (Park-Palace).  
MONACO (La Condamine) 45, rue Grimaldi.

Correspondants dans toutes les villes de France  
et principales villes de l'Etranger.

Opérations de la Société : Comptes de dépôts productifs d'intérêts. — Envois et transferts de fonds et délivrance de chèques pour la France et l'Etranger. — Garde de titres. — Escompte. — Recouvrements. — Change de monnaie. — Garde d'objets précieux. — Encaissement de coupons. — Avances garanties. — Ordres de Bourse. — Souscriptions. — Lettres de crédit.

### Comptoir National d'Escompte DE PARIS

Société Anonyme au Capital de  
200 millions de francs entièrement versés.

#### AGENCES DE

MONTE CARLO : Galerie Charles III  
LA CONDAMINE : 25, boulevard de la Condamine  
MENTON : Avenue Félix-Faure

Escompte :: Recouvrements :: Chèques  
Dépôts de Fonds à vue :: Dépôts de Titres  
Ordres de Bourses :: Avances sur Titres  
Mandats de voyage :: Lettres de Crédit  
Change de Monnaies étrangères  
Location de Coffres-forts

INSTALLATION PERMANENTE ET COMPLETE  
EN TERRITOIRE MONÉGASQUE

Caveaux Spéciaux  
pour la garde des Titres, Colis et Objets précieux

### ÉLECTRICITÉ

Application Générale

#### DOUARD & C<sup>o</sup>

Ancien Contremaitre des Maisons Bouillet et Barbey.

11, avenue Saint-Charles, MONTE CARLO

Le « PANORAMA », exclusivement illustré, paraît mensuellement sur grand format et sur 16 pages. A la fin de l'année, ses abonnés possèdent ainsi une collection unique de plus de 700 photographies.

Abonnement : 10 francs par an.

Direction-Administration : 286, boul. St-Germain, Paris.

Le « PANORAMA » paraissant sur deux éditions, une édition franco-anglo-espagnole et une édition franco-arabe-chinoise, bien spécifier l'édition que l'on désire recevoir.

### “Le Courrier Musical”

la Grande Revue Musicale de France (bi-mensuelle),  
publie des SUPPLÉMENTS MUSICAUX. —o—

Souscrire aux bureaux du Courrier Musical, 29,  
rue Tronchet, Paris.

Abonnements : 25 francs pour le Courrier Musical  
et 10 francs pour la Semaine Musicale qui donne les  
programmes de tous les Concerts.

### ASSURANCES

Incendie - Vie - Accidents - Vol

L. PERUGIA

Direction : Place Cassini, NICE

#### L'Abeille

Compagnie anonyme d'assurances à prime  
fixe, contre l'incendie.

#### La Foncière

LA C<sup>o</sup> LYONNAISE  
D'ASSURANCES MARITIMES  
RÉUNIES.

Comp<sup>o</sup> d'assurances contre les risques de  
transports par terre et par mer. Assurances  
des transports-valeurs. Assurances contre les  
risques de voyages dans le monde entier.  
Assurances contre le vol.

#### La Préservatrice

C<sup>o</sup> Assurances contre les accidents de toute  
nature : automobiles, chevaux et voitures,  
tramways, fêtes publiques, tirs, feux d'arti-  
fice, bris des glaces. Responsabilité civile  
des entrepreneurs.

Agent pour la Principauté de Monaco et Beausoleil

J.-B. FARAUT { 1, place d'Armes, Condamine  
et  
Villa Le Vallonnel, Beausoleil.